



Mairie de Meymac
20 place de l'Hôtel de Ville
19250 Meymac
Tel : 05 55 46 19 90

PROJET EDUCATIF



Marie de Meymac

2023 - 2028

SOMMAIRE

A)	INTRODUCTION	3
	1°) Les moyens humains et matériels	3
	2°) Les moyens matériels	3
	3°) Pourquoi un nouveau projet éducatif ?	5
	4°) Création de l'accueil de Jeunes dans le cadre de Prestation Service Jeunes.....	5
	5°) Les projets pour les jeunes en concordance avec la politique de la ville.....	5
	6°) La commune de Meymac s'engage	6
B)	LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SERVICE DE LA JEUNESSE6	
	1°) Accès à la culture pour tous	6
	2°) La citoyenneté et le vivre ensemble	7
	3°) L'écologie et développement durable : Meymac s'engage.....	8
C)	LA LIGNE DE CONDUITE DU SERVICE JEUNESSE	9
	4 axes prioritaires	9
D)	LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF	9
E)	LES EVALUATIONS DES PROJETS.....	10
	ANNEXES	12



“Comment pouvons-nous, avec nos esprits d’adultes, savoir ce qui sera intéressant ? Si vous suivez les enfants... Vous pourrez découvrir de nouvelles choses...”

Jean PIAGET, biologiste, psychologue, épistémologue

A) INTRODUCTION

1°) Les moyens humains et matériels

Afin de répondre favorablement aux demandes des jeunes et d’assurer un service jeunesse global de qualité, la mairie déploie les moyens humains suivants (cf organigramme – Voir Annexe (0)) :

- Un agent administratif, Chef de service responsable du service culture / communication et Affaires Scolaires. Cette personne supervise les deux structures CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) et EJ (Espace Jeune).
- Un coordinateur des deux structures CLSH et EJ, en même temps Directeur de l’EJ et de la Prestation Service Jeunesse (financement CAF).
- Une responsable du CLSH
- Des animateurs permanents

Des saisonniers en nombre suffisant seront embauchés pour renforcer les équipes lors des périodes de vacances pendant lesquelles les structures connaissent une fréquentation accrue.

Les personnels partagent leur temps de travail entre les services municipaux liés au fonctionnement des écoles (garderie, surveillance de la cour), de la restauration et des accueils de loisirs.

Les agents municipaux sont encouragés à demander des stages afin d’évoluer dans leurs parcours professionnels. Il serait également nécessaire que ceux-ci effectuent des stages "premiers secours" avec des équipes de sapeurs-pompiers ; cela implique de présenter un groupe de volontaires de 6 à 8 personnes par session.

Aussi, des labels complètent les services (Point Info Jeunesse, Promeneurs du net...).

2°) Les moyens matériels

Le CLSH se situe au 13 bd du Pré Soubise - 19250 – MEYMAC.

Les locaux se composent comme suit :

- Un hall d’accueil
- Un bureau
- Une salle d’activités de 68 m² pour les 3-6 ans
- Une salle d’activités de 35 m² pour les 6-12 ans
- Une salle de repos de 35 m² avec coin infirmerie
- Une salle d’activités de 40m² pour les 6-12 ans avec un coin cuisine
- Une partie sanitaire (WC + lavabo + douche)



Les espaces extérieurs :

- Un terrain goudronné fermé
- Un terrain en herbe
- Gymnase
- Salle du Mille club
- Le restaurant scolaire pour les repas à 50 m

L'accueil :

- est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans et s'adresse particulièrement aux familles séjournant à Meymac mais aussi aux communes d'Ambrugeat, Combressol, Davignac, Maussac, Saint Sulpice Les Bois, Saint-Angel, Alleyrat et Bugeat.
- est ouvert tous les mercredis, toutes les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël).

Les horaires :

- 7h30 – 18h30
- 7h30 – 9h garderie et accueil échelonné des enfants
- 9h – 17h activités
- 17h – 18h30 garderie et départ échelonné des enfants

Les inscriptions peuvent se faire à la demi-journée ou à la journée en fonction des plannings d'activités afin de favoriser les sorties extérieures.

Possibilité de prendre les repas.

L'EJ se situe au 54 avenue Limousine - 19250 – MEYMAC.

C'est un accueil de loisirs avec :

- Une salle de musique
- Une salle multimédia avec accès internet
- Deux salles de jeux, détente (baby foot, table de ping pong, coin TV, jeux de société...)
- Organisation de sorties/séjours (payant)
- Inscription annuelle
- Accès libre en période scolaire et pendant les vacances !

Les horaires en période scolaire :

- Du mardi au samedi de 13 h 30 à 18 h 30
- L'Espace Jeunes est fermé pendant les vacances de fin d'année.

Les horaires en vacances scolaires

- Du lundi au vendredi de 9 h à 18 h
- L'Espace Jeunes est fermé pendant les vacances de fin d'année.

Pour des besoins spécifiques et activités, ces deux structures peuvent utiliser d'autres infrastructures de la commune (gymnases municipaux, cinéma...). Des minibus sont aussi mis à disposition.



3°) Pourquoi un nouveau projet éducatif ?

La restructuration du service jeunesse et la réglementation des accueils de mineurs sont une occasion de renouveler le projet éducatif et à rédiger de nouvelles perspectives pour tout le service jeunesse, c'est-à-dire pour le Centre de Loisirs et l'Espace Jeunes. C'est néanmoins l'occasion de définir une politique jeunesse dans sa globalité, pouvant intégrer les services existants au niveau municipal (restauration, partenariats avec EF (Ecole Forestière) et EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté)...).

Des liaisons entre les différentes structures jeunesse sont souhaitées. Des actions envisageables et possibles sont évoquées en annexe.

« Apprendre, c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir ».

Philippe MEIRIEU, chercheur et écrivain français qui a inspiré beaucoup de réformes de l'éducation.

Deux services accueillent les jeunes Meymacois de 3 à 12 ans pour l'un et de 12 à 17 ans pour l'autre. **Voir annexe (1)**

4°) Création de l'accueil de Jeunes dans le cadre de Prestation Service Jeunes

Il s'agit de créer un accueil libre et sans inscription des jeunes de 14 à 17 ans ; ce service est également prévu hors horaires habituels de l'Espace Jeunes (EJ) et hors les murs ; il est complémentaire de l'EJ avec un financement CAF d'une validité de 5 ans.

Suite à un questionnaire / enquête transmis aux familles, il s'avère que les besoins sont réels. De plus, suite à la crise COVID, les ados ont un véritable besoin d'accompagnement et sont demandeurs.

Ce dispositif permettra, lors de la présentation de projets, de prétendre à un financement CAF plus une aide exceptionnelle pour un poste d'animateur. Il faudra donc anticiper la reconduction du poste d'animateur existant déjà dans ce service.

5°) Les projets pour les jeunes en concordance avec la politique de la ville

La ville conduit une politique générale axée sur plusieurs objectifs, ainsi le nouveau projet éducatif respecte ses ambitions.

Répondre aux besoins éducatifs et sociaux des enfants, des adolescents et des familles est une préoccupation des élus municipaux de la commune de Meymac.

Au quotidien, l'équipe municipale contribue à créer un environnement favorable à l'épanouissement des enfants (des locaux ont été construits pour accueillir une MAM (Maison des Assistantes Maternelles)), des jeunes, soutient les associations qui proposent des activités sportives, culturelles et développe des services pour accompagner l'évolution des modes de vie des familles.

Des liens réguliers sont ainsi pratiqués avec l'EF avec notamment les projets PIC (projets d'initiatives et de communication), l'EREA, les écoles, le collège...



Enfin, le Conseil Municipal des Jeunes a été instauré sur la commune afin que de créer un lien, de s'exprimer et d'être le relais des camarades auprès de l'équipe municipale (CMJ détaillé dans le paragraphe D).

6°) La commune de Meymac s'engage

En élaborant un nouveau projet éducatif, la commune souhaite engager un nouvel effort pour mieux répondre à l'évolution des besoins. Pour cela, il est indispensable de s'appuyer sur le socle qui existe déjà, légué par l'histoire de la commune, œuvre de toutes celles et de tous ceux, bénévoles associatifs, professionnels de l'éducation, de la culture, du sport, professionnels de l'animation, élus municipaux, qui chacun à leur place, ont apporté leurs idées, leur énergie, leur dévouement.

Il s'agit aujourd'hui d'explorer de nouvelles pistes pour mieux valoriser cet existant et surtout continuer à faire face à l'évolution des enjeux éducatifs.

B) LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE AU SERVICE DE LA JEUNESSE

« Elever un enfant, c'est lui apprendre à se passer de nous »

Ernest LEGOUVÉ, écrivain français, dramaturge, poète, moraliste, défenseur des droits des femmes et critique.

Les objectifs qui sont présentés reprennent les lignes directrices de la politique engagée par la municipalité. De ce fait, les responsables des structures pourront proposer à leur tour des projets pour les jeunes qui soient en adéquation avec cette politique.

Les domaines prioritaires seront portés par des actions, des projets de journées ou séjours, se rapportant à la culture, l'écologie et développement durable, la citoyenneté.

Bien évidemment, toute latitude sera la bienvenue pour éveiller les jeunes dans d'autres domaines.

1°) Accès à la culture pour tous

La culture est toujours bien présente à Meymac et nous nous efforçons de donner à notre ville une image attractive. Pour ce faire, il est primordial de mener une coopération accrue avec les structures municipales car elles sont propices à l'épanouissement de la jeunesse : les expositions temporaires ou permanentes du centre d'art contemporain (CAC), du musée Vazeilles (FMV) ou encore du pôle culturel avec dans les tout prochains mois, l'ouverture d'une micro folie.

Le droit des jeunes à accéder à la vie culturelle, quel que soit le milieu socio culturel auquel il appartient, à en bénéficier et à y participer activement est inscrit dans le droit international et constitue un élément fondamental de leurs droits culturels et humains. C'est la raison pour laquelle la municipalité a créé un « Pass sports Loisirs Culture » accessible à tous les élèves



du primaire comme du collège et renouvelable chaque année scolaire (environ 450 élèves concernés).

Il est nécessaire que les jeunes participent à la vie culturelle afin de comprendre leur propre culture et celle des autres, ce qui leur ouvre des horizons plus vastes, renforce leur capacité de résolution pacifique des conflits et favorise le respect de la diversité culturelle.

Lors des sorties à la journée ou séjours courts, privilégier toutes actions qui tendent à développer la curiosité chez les jeunes telles visites d'expositions, de musées, de monuments historiques, sites remarquables ...

Il est important de s'appuyer aussi sur le patrimoine culturel immatériel, car ce « patrimoine culturel » ne s'arrête pas aux monuments ou collections d'objets. Il comprend également les traditions ou les expressions vivantes héritées de nos ancêtres comme les arts du spectacle, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ou les connaissances et le savoir-faire de l'artisanat traditionnel... C'est ce que l'on appelle le patrimoine culturel immatériel. Le patrimoine culturel immatériel est un facteur important du maintien de la diversité culturelle (face à la mondialisation croissante).

L'importance du patrimoine culturel immatériel ne réside pas tant dans la manifestation culturelle elle-même que dans la richesse des connaissances et du savoir-faire qu'il transmet d'une génération à une autre. Cette transmission du savoir a une valeur sociale et économique pertinente pour les groupes minoritaires comme pour les groupes sociaux majoritaires à l'intérieur d'un État, et est tout aussi importante pour les pays en développement que pour les pays développés.

Le patrimoine culturel immatériel peut également enrichir l'expérience de classe en donnant à l'éducation plus de sens et de pertinence au regard de la vie des jeunes.

Pourquoi la culture est-elle importante pour les jeunes ?

Participer à des activités culturelles permet aux enfants et aux jeunes d'élargir leurs capacités de réflexion et d'adaptation, et de renforcer leur estime de soi, ce qui au final se ressent dans leurs résultats scolaires et leurs comportements sociaux entre autres.

Quelle est la culture des jeunes ?

Lecture, chant, danse, bricolage, jardinage, cinéma, musée ou spectacle, les jeunes ont tendance à pratiquer plus d'activités culturelles et artistiques que leurs aînés. Devenant ainsi de véritables "omnivores culturels"... Non, les jeunes ne passent pas la totalité de leur temps derrière leur ordinateur !

2°) La citoyenneté et le vivre ensemble

« La fraternité a pour résultat de diminuer les inégalités tout en préservant ce qui est précieux dans la différence. »

Albert JACQUARD, essayiste, scientifique.



Avoir une idée du patrimoine culturel immatériel de différentes communautés est utile au dialogue interculturel et encourage le respect d'autres modes de vie. Il en découle l'importance du vivre ensemble et de l'éducation à la citoyenneté.

Mais qu'est-ce que la citoyenneté ?

La citoyenneté, c'est avant tout la « *Civilité* », l'idée qu'il faut respecter un ensemble de règles communes qui assurent le respect des personnes, de leur bien-être et de leur environnement. C'est aussi le « *Civisme* », c'est-à-dire l'acceptation et la mise en œuvre de règles qui nous permettent de vivre ensemble en société.

Les accès aux réseaux sociaux et des risques associés méritent une forte sensibilisation auprès des jeunes. En effet, la grande majorité des jeunes (pour ne pas dire la quasi-totalité) équipée de smartphones, ordinateurs ou (et) tablettes doit apprendre un usage responsable de ces outils.

C'est la raison pour laquelle il est important d'informer le jeune sur les risques qu'il encourt : addiction aux jeux vidéo par exemple, « fake news », réseaux sociaux **Voir annexe (2)**

Enfin, c'est la « *Politique* ». En tant qu'hommes et femmes libres et responsables, nous pesons de notre propre poids sur les décisions communes en pleine conscience. C'est ainsi que, par principe, le citoyen obéit aux lois qu'il a contribué à édifier.

De plus, on ne naît pas citoyen, on le devient au cours d'un long processus. La construction de la citoyenneté ne va donc pas de soi. En effet, elle est à la fois donnée, reçue et pratiquée. Une prise de conscience est nécessaire. C'est d'abord le rôle des parents, puis de l'État par son action d'éducation nationale auprès des jeunes, de former les citoyens de demain.

Les responsabilisations et la participation des enfants dans le quotidien des services (comme par exemple, pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire, organiser des tours de services pour débarrasser les tables à l'issue du repas).

Guider les jeunes sur leur environnement, leur alimentation, leur avenir, c'est les informer sur leurs choix au quotidien.

Grâce à ces différentes offres et projets, les responsables des structures permettront aux jeunes de se responsabiliser davantage dans leur rôle de citoyens. Ils aideront les adolescents à initier une démarche de réflexion personnelle, élargir leur horizon et les éduquer à la responsabilité.

3°) L'écologie et développement durable : Meymac s'engage

Tous les jours, de nouvelles études, des documentaires ou reportages dressent la situation dans laquelle se trouve notre planète. L'environnement est la première inquiétude des jeunes. En France, le tiers des jeunes est préoccupé par l'environnement, loin devant les problèmes d'immigrations (19 %) et de chômage (17 %). La jeunesse est consciente que le monde actuel est en péril et qu'elle a un rôle à jouer dans la transition environnementale. Loin d'être des victimes passives, les jeunes se montrent plus responsables sur le sujet.

Pour assurer le futur de nos enfants et le bien-être du présent, notre ville veut renforcer ses actions de développement durable et notamment celles concernant les pratiques de consommation et de production. **Voir annexe (3)**



Pour une véritable ambition pédagogique, on veillera à élargir celle-ci aux autres structures éducatives qui seront associées afin de mieux s'appropriier les enjeux environnementaux et de santé alimentaire.

Pour parfaire cet objectif, tout projet transversal répondant à un engagement citoyen respectant le développement durable consolidera un de nos axes prioritaires à l'éducation nature, citoyenne et participative. **Voir annexe (4)**

C) LA LIGNE DE CONDUITE DU SERVICE JEUNESSE

4 axes prioritaires

- **L'éducation nature** : il s'agit de remettre la nature (le végétal, l'animal, les éléments naturels, ...) au cœur de l'éducation des enfants et des jeunes, pour favoriser la découverte de la nature par la sensation, et l'expérience ; mais aussi de leur permettre d'être conscients de l'importance de préserver la nature, et de devenir acteurs/actrices de sa protection.
- **L'éducation à la citoyenneté et à la démocratie participative** : il s'agit de développer l'esprit critique de chaque enfant ; de développer l'esprit d'initiative, en valorisant la culture de l'expérimentation, du droit à l'essai et à l'échec ; de permettre aux enfants et aux jeunes d'être acteurs de la vie de l'école, du quartier, de la cité ; de construire ensemble un climat de vie quotidienne positif et serein et de développer l'apprentissage de la démarche de projets collectifs.
- **L'éducation à la mixité et à l'égalité** : il s'agit d'encourager la mixité, valoriser la diversité dès la petite enfance, de veiller à la réussite éducative et scolaire de toutes et tous, quels que soient ses origines, sa situation sociale ou son handicap ; d'encourager et d'accompagner les jeunes dans leurs parcours professionnels et universitaires.
- **Prévention et accompagnement** : chaque enfant/adolescent et sa famille, jeune adulte doit avoir accès à un endroit identifié où il pourra prétendre à recevoir un maximum d'informations à ses questionnements : sexualité, relations entre personnes au sein de la famille, violences conjugales ou intergénérationnelles, questions liées à la puberté, l'adolescence et au passage à l'âge adulte, mais aussi les formations, accès au logement... **Voir annexe (5)**

D) LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES AU SERVICE DU PROJET EDUCATIF

Etre membre du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) permet aux jeunes d'apprendre à être citoyens, à agir et de ce fait, d'être initiés à une éducation, à la démocratie. C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on est consulté sur les projets en lien avec la jeunesse ou que l'on mène avec la commune. **Voir annexe (6).**



Faire partie du CMJ, c'est le moyen de s'exprimer et d'être le relais de ses camarades auprès de l'équipe municipale. **Un jeune pourra s'investir dans des actions immédiates ou qui seront réalisées à plus ou moins long terme.**

Le CMJ permet donc aux jeunes de participer activement à la vie de la commune en réalisant des projets utiles à tous tant à l'échelle Etablissement scolaire que de la ville.

En lien avec le collège et le concours précieux du personnel administratif, Principale et CPE (Conseillère Principale d'Education) la municipalité a instauré un Conseil Municipal des jeunes en vue de responsabiliser les jeunes dans leur future vie de citoyen.

Le CMJ est composé d'élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} résidant sur la commune. Chaque année, le départ des élèves de troisième au lycée entraînera un nouveau contingent d'élèves de cinquième. Donc, chaque jeune qui s'investit dans le CMJ est élu pour trois ans. Ces élèves fréquentent pour la plupart l'Espace Jeunes. Les conseillers travaillent en trois commissions (sports – loisirs / culture et environnement) qui sont animées par des élus encadrants, membres de la commission des Affaires Scolaires. Le CMJ se réunit en général une fois avant chaque période de vacances afin de ne pas perturber les jeunes dans leur scolarité.

Des actions modestes sont réalisables dans une année scolaire ou pour certaines qui demandent une grande préparation et un investissement particulièrement important, elles verront le jour avec le concours des élus dans le courant d'une mandature.

Certains projets pourront être intergénérationnels **Voir annexe (7).**

Envisager, selon le projet, la présence d'un coordinateur jeunesse. Se rapprocher alors de la FAL comme partenaire. Les membres du CMJ pourront interpeller le Directeur de l'Espace Jeunes pour recueillir des conseils et informations pour peaufiner un projet. Ils feront part de cet échange lors d'un prochain CMJ. IL s'établira ainsi une coopération entre CMJ et EJ.

E) LES EVALUATIONS DES PROJETS

« Libérez le potentiel de l'enfant et vous transformez le monde avec lui ».

Maria MONTESSORI, médecin et pédagogue italienne

A la fin de chaque été, période pendant laquelle de nombreux projets ont été proposés, ou en fin d'année civile, il sera nécessaire de recueillir différentes données qui permettront de savoir si les actions engagées correspondent aux objectifs éducatifs fixés et si les moyens accordés ont été cohérents avec ces objectifs.

Il sera donc nécessaire de mener une concertation entre responsables de structures, responsable du service jeunesse, l'adjoint en charge de la jeunesse ou/ et la Commission des Affaires Scolaires, et les parents pour dresser un bilan précis des projets menés.



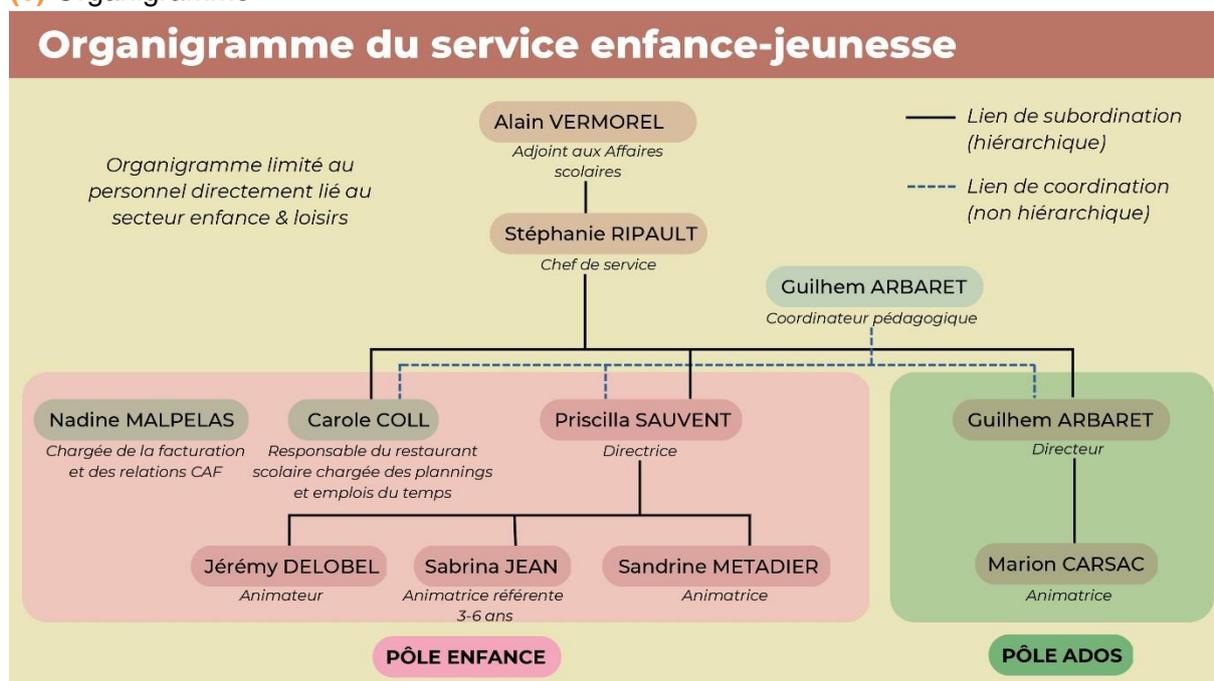
- Les objectifs qui ont été visés ont-ils été atteints ?
- Faut-il consolider certains points ?
- N'y a-t-il pas des points qui ont été délaissés auquel cas, il sera nécessaire d'analyser ces manques en consolidant certaines actions, en renouvelant ces objectifs, en proposant des projets davantage appropriés à l'attente des jeunes...
- Analyser la fréquentation des jeunes et cibler leur centre(s) d'intérêt et motivations selon la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent.
- Un temps de réflexion et d'autoévaluation de la politique jeunesse en général sera abordé à mi-parcours de ce Projet Educatif en Conseil Municipal.

En guise de conclusion, les objectifs du Projet Pédagogique devront répondre au Projet Educatif.



ANNEXES

(0) Organigramme



(1) Outre ces deux structures, il existe depuis quelques années des « projets passerelles » qui permettent une continuité d'un secteur d'âge à un autre. Ceux-ci sont conduits sous la responsabilité des aînés avec un soutien pour les plus jeunes.

D'une manière générale, les projets de séjours de l'Espace Jeunes seront bâtis par les ados afin de les responsabiliser. Ils pourront entreprendre des recherches concernant les visites possibles, l'organisation du transport, la logistique ... sous la vigilance du Directeur de la structure.

D'autre part, le personnel de la MAM (Maison des Assistantes Maternelles) proposera aux enfants devant quitter cette structure une visite au Centre de Loisirs. Cette initiative permettrait une prise de contact avec le personnel travaillant dans ce lieu ainsi qu'une découverte de celui-ci pour les enfants.

De même, une visite du CLSH pourra être organisée pour les familles dans les tout premiers jours qui suivent la rentrée scolaire. Enfin, il serait intéressant que CLSH et MAM organisent ensemble des projets communs comme un « défilé carnaval », une sortie, une séance de cinéma...



(2) Il est à signaler que les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} sont régulièrement sensibilisés sur ce sujet par l'intervention de la gendarmerie nationale.



(3) Il sera opportun de sensibiliser les jeunes sur les gestes élémentaires à acquérir tels le tri sélectif, le compostage, les actions environnementales qui seront menées sous la conduite d'adultes responsables des services et élus notamment.



(4) Par exemple, « l'opération abeille* », qui a été proposée aux scolaires, remplit tout à fait cette ligne directrice.

* Distribution aux élèves du premier degré, d'un kit de semences particulièrement mellifères qui attirent un très grand nombre d'insectes pollinisateurs et en particulier les abeilles.

Ce kit est accompagné d'explications afin :

- de sensibiliser les jeunes sur la disparition inquiétante de ces insectes et la nécessité de les protéger pour leur sauvegarde
- de les informer sur les désastres écologiques que cela engendre.

Certaines actions viennent renforcer l'obtention du label « pavillon bleu », gage d'une qualité référence environnementale irréprochable.



(5) Présence du camion du Planning Familial et point jeunesse : il vient une fois par mois sur MEYMAC. Les personnes qui s'y rendent pourront recueillir diverses informations qui s'adressent aux jeunes et aux familles.



(6) Par exemple : aménagement du centre ancien.



(7) Exemples :

- Distribution des colis de Noël à l'EHPAD, en lien avec le CCAS,
- Organisation d'un concours « maisons fleuries et potagers remarquables » ou actions environnementales comme préparation de la saison touristique en rendant des sites particulièrement entretenus seront engagées avec le soutien de la population sous forme de chantier participatif.

Certaines actions viennent renforcer l'obtention du label « pavillon bleu », gage d'une qualité référence environnementale irréprochable.

